

## Compte-rendu de la table ronde des gestionnaires d'aires marines protégées de la façade Atlantique

27/28 mars 2012 – LE POULIGUEN (44)



**Lieu : CPIE Les Korrigans**

Diffusé le 25 septembre 2012

Le principe de cette table ronde, organisée pour la première fois en avril 2011 au Croisic, est de proposer un échange concret et ouvert entre les gestionnaires d'aires marines protégées. L'objectif est de promouvoir des retours d'expériences et une expression des besoins tout en favorisant une dynamique inter-sites.

Cette seconde édition d'un forum des AMP régionalisé a permis d'accueillir une soixantaine de personnes sur deux jours : chargés de mission Natura 2000, conservateurs et chargés de mission de réserves naturelles, chargés de mission des sites du Conservatoire du Littoral, chargés de mission des DREAL Bretagne, Pays de la Loire et Poitou-Charentes, chargé de mission DIRM NAMO, chargés de mission ATEN, chargés de mission et chef de mission d'étude de l'Agence des aires marines protégées, associations (LPO, Eco-Nav).

Toutes les présentations sont disponibles sur le site [www.maia-network.org](http://www.maia-network.org) au format PDF.

Les échanges ayant été denses, il est proposé pour ce compte-rendu de retenir l'essentiel des messages qui ont été portés par les différents intervenants et d'indiquer sous forme synthétique la teneur des questions que ces présentations ont suscitées.

### MARDI 27 MARS 2012

---

#### Ce qu'il y a à retenir :

- ⇒ **La vie du réseau** : le Forum des AMP a fêté ses 10 ans l'an dernier : il est un espace d'échanges techniques ouvert qui est à l'origine de cette rencontre régionalisée. L'augmentation du nombre d'AMP de la façade Atlantique adhérant au Forum via sa charte est sensible. Cette progression devrait continuer grâce à une mise en réseau permise notamment par le projet MAIA et par ce type de rencontres.
  - ⇒ *Pour adhérer au réseau* : contacter Elodie Maison / [elodie.maison@espaces-naturels.fr](mailto:elodie.maison@espaces-naturels.fr)
  - ⇒ *Pour consulter le tout nouveau site du Forum* : [www.forum-aires-marines.fr](http://www.forum-aires-marines.fr)
  
- ⇒ **La lettre d'info** : le questionnaire proposé en début de table ronde a permis de confirmer l'intérêt de cette lettre d'information, le souhait de réduire le nombre de pages à 10 avec une parution de 3 numéros par an et l'engagement des gestionnaires à proposer des articles et autres informations sur leurs territoires, et ce, en lien avec la structure actuelle et par rapport à d'autres rubriques à imaginer.
  - ⇒ *Pour toute contribution* : [olivier.musard@aires-marines.fr](mailto:olivier.musard@aires-marines.fr)
  - ⇒ *Pour accéder aux numéros* : [http://www.maia-network.org/accueil/le\\_projet/contact\\_presse](http://www.maia-network.org/accueil/le_projet/contact_presse)
  
- ⇒ **Point d'info DCSMM** : la mise en œuvre de cette Directive qui vise en 2020 l'atteinte d'une bonne qualité du milieu marin suit son cours. Les diagnostics initiaux font l'objet de synthèses et servent à définir les enjeux, l'ensemble

contribuant à préciser des objectifs environnementaux qui vont être soumis aux débats et proposés à amendements et compléments auprès des acteurs liés à cette directive. La gestion publique de cet engagement est assurée par une assemblée représentative, à savoir, un Conseil Maritime de Façade, lui-même lié à une sous-région marine. Pour les aires marines protégées, il est important de montrer et démontrer que l'outil AMP (en rapport avec le statut) participe clairement aux programmes d'actions et de mesures à retenir pour cette Directive.

- ⇒ Pour tout savoir sur la DCSMM et les évaluations initiales : <http://wwz.ifremer.fr/dcsmm>
- ⇒ Un contact ? : [laure.dupechaud@aires-marines.fr](mailto:laure.dupechaud@aires-marines.fr)

- ⇒ **OSPAR** : Il est prévu de référencer auprès de la convention de mer régionale OSPAR des sites Natura 2000 de la façade comme l'ont déjà fait certains de nos voisins européens. Cette présence renforcée des AMP françaises dans la base de données AMP OSPAR est attendue de façon légitime puisqu'il s'agit avant toute chose de présenter ce qui se fait en matière de protection de l'environnement marin sur le territoire français.

- ⇒ Un contact ? : [laurent.germain@aires-marines.fr](mailto:laurent.germain@aires-marines.fr)

- ⇒ **La collecte d'informations standardisées pour les AMP et remplissage des fiches d'identités dans MAIA** : Au Croisic, il a été présenté la philosophie de la « procédure qualité ». Depuis, la démarche s'est concrétisée avec une méthode de travail basée sur le traitement d'informations géographiques (données attributaires standards et périmètre associé). Ce travail est réalisé en concertation avec les DREAL de la façade et permettra d'aboutir à un inventaire exhaustif des aires marines protégées sur l'ensemble de la façade ainsi qu'à une définition précise des périmètres de chacune d'entre elles. La mise en évidence des problèmes de périmètres selon les différents diffuseurs va se poursuivre au cours de l'année 2012. Cette démarche a également permis d'affiner le travail de recensement et de contact des gestionnaires d'AMP pour la base MAIA et le site internet dédié ([www.maia-network.org](http://www.maia-network.org)) mis en ligne en décembre 2011.

- ⇒ Au-delà de la « procédure qualité », harmonisée par l'Agence des aires marines protégées au niveau de l'ensemble de du territoire français, l'antenne atlantique a approfondi la démarche, dans le cadre du projet MAIA, par une collecte de données propres à la gestion des AMP (moyens alloués pour l'AMP, espèces et habitats présents, gouvernance en place et parties prenantes, usages et réglementation au sein de l'AMP). Les gestionnaires contribuent au remplissage et à la validation de la fiche d'identité de « leur » AMP. Ce projet est également réalisé pour toutes les AMP anglaises, espagnoles et portugaises situées en Atlantique.

- ⇒ Un contact pour la démarche qualité ? : [melanie.odion@aires-marines.fr](mailto:melanie.odion@aires-marines.fr)
- ⇒ Un contact pour MAIA ? : [maia@aires-marine.fr](mailto:maia@aires-marine.fr), [amandine.eynaudi@aires-marines.fr](mailto:amandine.eynaudi@aires-marines.fr), [fanny.lefur@aires-marines.fr](mailto:fanny.lefur@aires-marines.fr), [phenia.marras@aires-marines.fr](mailto:phenia.marras@aires-marines.fr)

- ⇒ **Pêche et AMP** :

- ✓ **De l'intérêt d'un travail collaboratif avec les pêcheurs**, Sophie Lecerf – CRPMEM Bretagne, Site Natura 2000 Roches de Penmarc'h

Ce retour d'expériences en lien avec d'une part, la démarche Natura 2000 propre à l'élaboration du DOCOB et d'autre part, le projet MAIA, montre à l'évidence l'intérêt de tisser des relations de confiance avec les acteurs de la mer, notamment ici, les professionnels de la pêche. L'approche a consisté à privilégier la mise en œuvre d'un questionnaire afin de cerner finement la réalité des activités de pêche tant au niveau des métiers, pratiques et conditions d'exercice. Couplé à cette enquête, un travail cartographique participatif a été mené pour identifier le territoire des pêcheurs via la toponymie dans un premier temps, pour ensuite récupérer de la donnée d'activités issue des pêcheurs eux-mêmes (spatialisation des traits de chalut et in fine, zone de pêche en fonction des métiers, espèces et saisons).

Cette démarche d'ensemble a aussi été confrontée aux travaux réalisés par le MNHN (H. Casabonnet) par rapport à l'évaluation des risques et pourrait l'être aux travaux réalisés dans le cadre du programme MESH-Atlantique. Parmi les messages-clés à retenir, il est important de :

- prendre le temps d'expliquer même si à ce jour tout n'est pas si évident en matière d'avenir et de réglementations potentielles,
- de trouver le bon équilibre pour le chargé de mission Natura 2000 entre les craintes de la profession, son activité qui consiste à défendre un objectif de conservation et le fait de participer également à la défense de ces métiers puisque le chargé de mission dans le cas présent est employé par un comité des pêches,
- de travailler en binôme avec des permanents des structures professionnelles et les organismes en charge de la mise en œuvre de N2000 (DREAL et AAMP) pour tendre vers cet équilibre tout en assistant parfois à

d'énormes questionnements en matière de cohérence de politique de conservation à l'instar de la problématique du clapage en mer.

⇒ *Des questions ?* : [natura2000.penmarch@bretagne-peches.org](mailto:natura2000.penmarch@bretagne-peches.org)

✓ **Une approche des interactions Pêche et Oiseaux marins : une démarche qui se déploie**, Gaëlle Gendry – LPO / Programme FAME

Après un rappel du programme FAME qui concerne tout l'espace Atlantique du Nord-Ecosse jusqu'au Portugal, le volet qui concerne les activités humaines et notamment les activités de pêche professionnelle et de plaisance a engendré la mise en œuvre d'un questionnaire. Il s'intéresse à une meilleure description des activités, des contacts visuels avec les oiseaux marins et interroge les pêcheurs sur les interactions pêche et oiseaux marins tout en s'intéressant aux mesures éventuelles à mettre en œuvre. Si l'association LPO doit redoubler d'efforts pour approcher le monde professionnel, l'objectif consiste à travailler en relation de confiance avec les pêcheurs et de proposer à termes des recommandations de gestion ou de nouvelles AMP sur l'Atlantique, acceptables et acceptées.

⇒ *Des questions ?* : [gaelle.gendry@lpo.fr](mailto:gaelle.gendry@lpo.fr)

✓ **De la fiche descriptive à la méthodologie d'appréhension du risque**, Stéphanie Tachaires, AAMP & Elodie Gamp, IFREMER

Prendre en compte la pêche professionnelle dans le cadre de Natura 2000 peut apparaître difficile dès lors que l'on essaie d'appréhender la diversité des pratiques, la mobilité de l'activité, la variabilité spatio-temporelle. Fort de ce constat déjà partagé au cours de l'élaboration du Référentiel technico-économique, la volonté de proposer une méthode opérationnelle pour répondre aux différents besoins (DOCOB/Evaluation d'incidences) a été le moteur de cette démarche impliquant le MNHN, la DPMA, l'Ifremer et l'Agence des aires marines protégées. L'objet d'ensemble consiste à proposer une méthode d'évaluation des risques de dégradation des habitats au sein des sites Natura 2000 et de présenter un référentiel commun en termes de présentation des activités halieutiques pour chaque site Natura 2000 en mer.

⇒ *Des questions ?* : [stephanie.tachaires@aires-marines.fr](mailto:stephanie.tachaires@aires-marines.fr) & [elodie.gamp@ifremer.fr](mailto:elodie.gamp@ifremer.fr)

⇒ **Vers de nouveaux référentiels ou boîtes à outils ?**

✓ **Problématique mouillages dans les mers à marée : où en est-on ?**

Après une réunion organisée avec R. Pasco, J. Froger, Ph. Gredat, A. Larzillière, l'antenne Atlantique et la DDTM 56, il est prévu de travailler à l'élaboration d'un cahier des charges. La sollicitation du CETMEF est en cours pour permettre une meilleure définition des actions à prévoir avec pour l'instant, une première option visant à solliciter un état de l'art de toutes les questions / solutions relatives à cette problématique (niveau européen voire, nord-américain) et dans un 2<sup>ème</sup> temps proposer des solutions techniques et un cadre de réponse plus opérationnel pour les services instructeurs et les gestionnaires d'AMP.

✓ **Echanges sur l'utilisation des référentiels**

Si les référentiels technico-économiques élaborés en 2009 par l'Agence des aires marines protégées sont utilisés essentiellement par des chargés de mission qui rédigent actuellement leurs DOCOB, il apparaît qu'un certain nombre de gestionnaires ne les connaissent pas plus précisément. Si le référentiel permet d'avoir une vision générale des impacts par grand type, et de replacer l'activité dans son contexte (notamment réglementaire), on ne peut se passer des entretiens au niveau local pour compléter la vision des activités sur le site. Leur réactualisation serait à envisager afin de tenir compte des activités émergentes et des changements de contexte réglementaire. Un référentiel au format numérique et dynamique serait une bonne solution pour intégrer au fur et à mesure de nouveaux éléments liés à l'évolution des pratiques, des connaissances et des cadres réglementaires.

✓ **Présentation des principes et attendus du DOCOB générique de façade**

Dans la lignée des référentiels mis à disposition pour traiter de la question des DOCOB et de Natura 2000 en général, la réalisation d'un document générique adapté à une sous-région marine (vocable DCSMM-compatible) est en cours par Vincent Toison de l'Antenne Manche Mer-du-Nord. Le terme consacré est celui de « Boîte à Outils » afin d'aider les

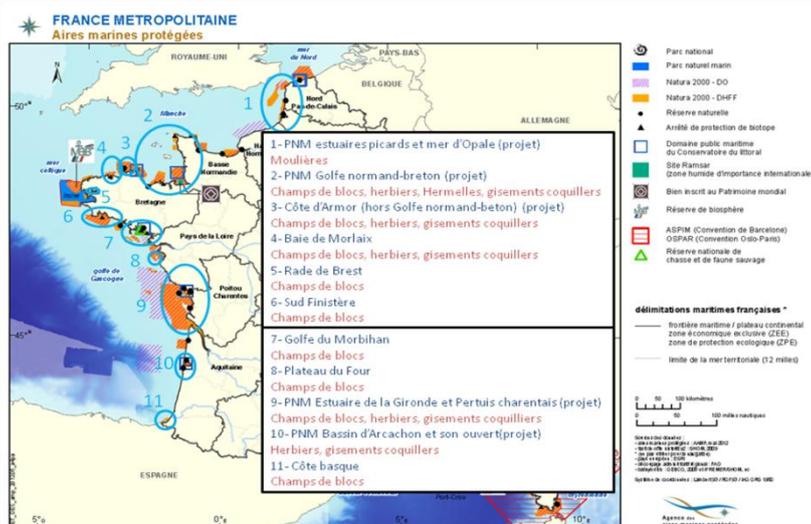
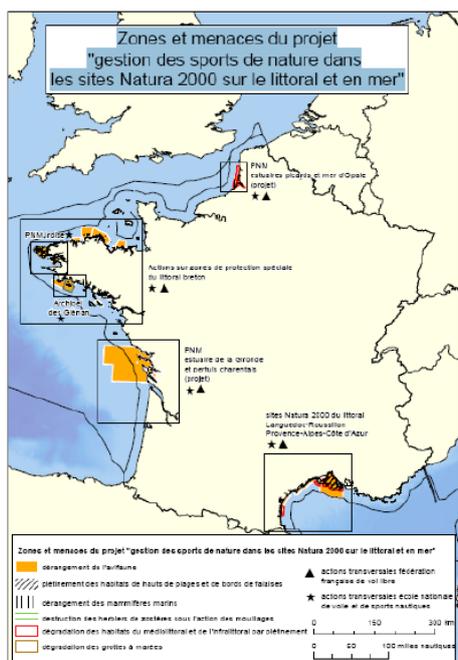
gestionnaires dans l'élaboration de leur DOCOB, replacer le site dans une vision marine plus large et proposer une liste de mesures types. Basé sur des formats rédactionnels partagés et communs, les éléments constituant cette boîte à outils permettront d'aborder de façon plus opérationnelle les solutions à mettre en œuvre en termes de mesures de gestion et de suivis. Préparer la contribution de Natura 2000 aux plans d'actions pour le milieu marin de la DCSMM constitue un vrai défi que le besoin de coordination et de mise en commun obligent à relever. Il s'agit tout autant de travailler concrètement à l'échelle site, à l'échelle inter-sites et au niveau biogéographique. La mise en relation des gestionnaires et des réseaux patentés pour proposer des suivis harmonisés (au travers de socles communs validés) permettra d'établir des comparaisons et de présenter un reporting au niveau européen satisfaisant (au moins au niveau de la méthode).

Comme pour les référentiels, la mise à disposition de cette boîte à outils doit se réfléchir en termes de format : un portail internet permettant la mise à jour régulière et participative d'informations structurantes sur des états des lieux, sur des mesures de gestion, des suivis et des indicateurs serait certainement plus pertinent. Reste que si l'Antenne a pour l'instant rédigé des documents PDF autour de l'état des lieux, le plan type et les mesures de gestion, la boîte à outils ne fait pas le DOCOB ! L'antenne Atlantique doit produire un travail similaire pour le Golfe de Gascogne.

⇒ Des questions ? : [olivier.musard@aires-marines.fr](mailto:olivier.musard@aires-marines.fr)

✓ **Etat d'avancement des projets initiés en 2011**

- **Sport de nature et AMP et Pêche à pied & AMP** : Ces deux projets initiés respectivement avec l'Ecole Nationale de Voile et des Sports de Nature et IODDE et Vivramor sont présentés par Stéphanie Tachaires. Ils ont depuis été déposés auprès de la Commission européenne pour une réponse attendue en mai-juin 2013.



LIFE + « pêche à pied » : Les sites pilotes et les habitats étudiés

Dans le cadre du projet Life Sport de Nature & AMP, un mini-atelier a été animé par Nicolas Daviau afin de présenter les objectifs et la mise en œuvre souhaités d'une action centrée sur la cartographie des sites de nidification en Bretagne à l'adresse des pratiquants de sports de nature non fédérés.

⇒ Des questions ? : [stephanie.tachaires@aires-marines.fr](mailto:stephanie.tachaires@aires-marines.fr)

- **Etat d'avancement du projet GIS SHS** : Toujours en cours, avec réalisation de l'état de l'art des dispositifs existants de suivis de la fréquentation (disponible sur le site internet de l'Agence). Cet état de l'art a été une étape intéressante pour marquer les esprits sur les méthodes de suivis de la fréquentation, et soulever les questions qui pouvaient se poser par rapport à ces dispositifs. Suite à la réalisation de ce document, nous avons organisé un séminaire SHS en novembre 2011.

Pour la suite : configuration d'un poste de directeur/animateur de ce GIS ; élaboration du projet scientifique de ce GIS et constitution de la convention qui rassemblera les différents laboratoires SHS intéressés par les AMP ; rassemblement des différents acteurs sur un projet de GIS qui durera 5 ans.

⇒ Des questions ? : [mahe.charles@aires-marines.fr](mailto:mahe.charles@aires-marines.fr)

⇒ **ATELIERS**

✓ **Elaborer des chartes (Natura 2000)**

*Cadrage de l'atelier : la rédaction d'une charte s'intègre dans un processus de négociation et de mise en perspective des enjeux et leviers d'actions permettant une formalisation d'engagements volontaires. Pour autant, même si les chartes sont le fruit d'une réalité locale, elles répondent à une logique générique qu'il est nécessaire de traduire. Cet atelier s'organise autour de lectures et analyses croisées de chartes mises en œuvre ou en cours d'élaboration pour faire émerger les axes incontournables, les considérants et attendus qui balisent ces documents. L'objectif est de favoriser une appropriation de cet outil, sur la manière de la mettre en œuvre et au regard de son « opposabilité » avérée ou potentielle.*

Des différents échanges, il apparaît que le spectre du réglementaire ne rassure pas les gestionnaires de sites Natura 2000, lesquels estiment qu'il y a un risque de changement de modèle. L'idée d'un auto-contrôle des signataires est considérée comme intéressante avec aussi la nécessité de cibler l'élaboration de charte sur les enjeux les plus forts des sites. Les discussions entre gestionnaires de différentes catégories montrent que la charte doit être considérée comme un moyen en complément à une gestion consacrée par du réglementaire et que le glissement vers le réglementaire peut être demandé par les signataires eux-mêmes.

En outre, il y a plusieurs niveaux d'usagers qui peuvent être traités différemment : les chartes sont plutôt intéressantes pour les opérateurs d'activités nautiques, notamment s'ils ne sont pas soumis à évaluation d'incidence. Pour les individuels, la charte est moins appropriée, il faut plutôt axer les actions sur la sensibilisation. Pour les opérateurs soumis à évaluation d'incidence, il faut être vigilant sur le rôle de la charte car elle va les dispenser d'évaluation d'incidence.

Par ailleurs, il apparaît que si la charte est une obligation dans le DOCOB, elle est assez générique, plutôt par type de milieu. Il est difficile de l'envisager par type d'activités. De fait, il serait intéressant de traduire à partir de cette charte de référence générique liée au DOCOB, une série de fiches actions pour faire des chartes plus spécifiques à chaque activité après validation du DOCOB.

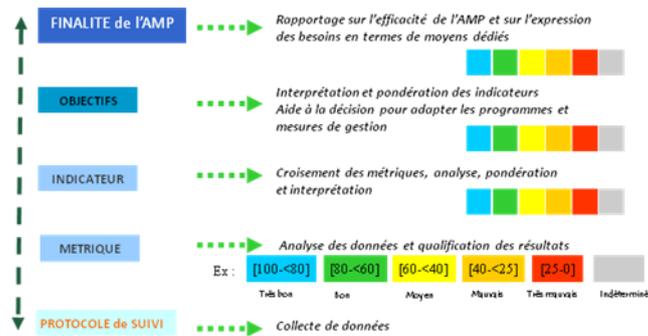
Dans cette logique, il semble évident qu'un partage plus large de ce type de démarche entre les opérateurs N2000 est rendu obligatoire et qu'une mise à jour régulière des Référentiels technico-économiques ainsi que l'élaboration de la boîte à outils constitueraient des plus-values indéniables. La question d'une expertise scientifique pour définir précisément les préconisations à soumettre dans la charte est une demande qui devient de plus en plus récurrente et justifiée (équité de traitement des usagers, solidité de l'argumentaire) avec en outre, l'idée de promouvoir des préconisations harmonisées pour les usagers.

La Loi Warsmann du 29 février 2012 est sommairement évoquée car elle permet de contrôler les engagements pris dans la charte. Par manque de recul vis-à-vis de cette loi promulguée un mois avant cette table-ronde, il a été difficile d'approfondir les échanges à ce sujet.

Quelques réflexions complètent les échanges : la valorisation potentielle du signataire et de son engagement (quel intérêt à signer la charte ? Que gagne-t-on ? Que perd-on si on perd la signature de la charte?) alors que l'exploitation d'un label Natura 2000 stricto sensu est refusée par le Ministère.

✓ **Le tableau de bord des AMP**

*Le tableau de bord permet de développer et mettre en cohérence des suivis tant au niveau des protocoles à mettre en œuvre qu'au niveau des indicateurs et/ou métriques à retenir. Cette approche doit garantir une lecture concrète de l'efficacité des mesures de gestion adoptées. Cette évaluation s'inscrit inévitablement dans la durée puisqu'elle permet d'apprécier à sa juste valeur les tendances et les résultats obtenus au regard d'objectifs chiffrés. Parallèlement, elle permet de proposer des adaptations en termes de mesures de gestion pour être plus en phase avec les évolutions observées. Cet atelier vise un échange opérationnel de renseignement du tableau de bord afin d'initier une culture commune des suivis et des systèmes de rapportage.*



La base du système étant d'évaluer un résultat, il est nécessaire de bien identifier si un protocole existe pour ce faire. Est-il réaliste sur le plan technique et financier ?

Des questions de fond sont débattues sur la pertinence des indicateurs choisis, sur l'appréhension des dynamiques au niveau de certaines populations ou de l'évolution du milieu, sur l'incapacité à proposer des suivis et mesures à une échelle autrement que locale mais sur la nécessité également de partager des protocoles communs et de découpler la force du réseau technique pour évaluer l'état du milieu marin. La question des valeurs-seuils est également débattue car certains estiment nécessaire d'être relativement flexible dans le sens où il faudrait être capable de les interroger et de les réajuster si nécessaire.

Les questions de simplification (jeu de couleur + agrégation), pour peu qu'elles soient inhérentes au système d'évaluation, n'interdisent pas une transparence totale quant à la manière d'analyser les données, les croiser, les pondérer et d'arriver aux jeux de couleur. Plusieurs façons de considérer cet exercice : outils de communication? de décision ? ou de gestion ? En la matière, c'est un mixte.

Il est précisé qu'il faut se garder de concevoir les objectifs en fonction des moyens alloués ou potentiellement disponibles (financiers et techniques). De la même façon, quand on fixe les objectifs, il faut qu'ils soient réalistes à l'échelle de l'espace que l'on gère (surtout pour les petites réserves), être modeste dans les objectifs que l'on se fixe pour que l'indicateur soit pertinent à notre échelle.

Par ailleurs, pour que les protocoles partagés soient applicables à large échelle, il faut que les gestionnaires soient impliqués dès le départ dans la discussion, avoir un équilibre scientifiques/gestionnaires dans l'équipe d'élaboration du protocole et mettre en place un outil de veille qui permette des suivis sur le long terme et avoir un biostatisticien dans l'équipe. Dans le même ordre d'idée, l'accompagnement des gestionnaires dans la mise en place des protocoles, voire la participation à la professionnalisation des gestionnaires vers les métiers de la mer (ex. mise en place d'une formation à la mise en œuvre du protocole sur le terrain) est une perspective à laquelle il faudra attacher beaucoup d'importance à l'avenir.

✓ **Atelier 3 – Police dans les AMP**

La problématique du respect de la réglementation constituait lors de la précédente table-ronde une interrogation partagée par de nombreux gestionnaires. Depuis avril 2011, la question a fait l'objet d'avancées relativement significatives. En effet, le dimensionnement de l'action de l'Etat en mer concernant le volet 'surveillance environnementale' au sens police du terme, a conduit à la mise en œuvre de plusieurs démarches : un travail d'analyse par l'ATEN sur les corps et composantes juridiques mobilisables intervenant sur le suivi réglementaire des AMP, une convention entre la DEB, la DAM et l'AAMP sur les besoins et la nécessaire articulation des moyens répressifs dédiés et enfin, des propositions opérationnelles. Une sollicitation des gestionnaires est prévue en 2012.

⇒ PACOMM : point d'étape

La 1<sup>ère</sup> campagne d'hiver a eu lieu, elle s'est terminée en février et s'est bien passée. Les survols sont réalisés par transects avec observation dans des bandes de 0-500m de chaque côté de l'avion pour les mammifères marins, 0-200m pour les oiseaux. Lors du traitement, une extrapolation est réalisée pour donner une idée de la répartition/distribution des

espèces sur toutes les zones couvertes en tenant compte des résultats obtenus (quantité d'individus observés pour chaque espèce) rapportés à l'effort d'observation (plus important sur la strate côtière).

La campagne a également porté sur l'observation des bateaux et des macro-déchets.

Les observations aériennes seront complétées par d'autres types de plateformes, notamment maritimes (observations embarquées, ex. campagne halieutique Ifremer). D'autres plateformes sont à l'étude.

PACOMM c'est aussi la détection acoustique des mammifères marins, notamment des marsouins communs. Phase pilote pour le moment (sur Arcachon et Iroise).

Au delà de ces actions nationales, le programme soutient la mise en place de projets locaux.

Il est précisé que les approches globales et locales sont totalement complémentaires : l'approche globale donne une idée de la distribution des animaux (grand défrichage nécessaire), l'approche locale (comme seawatch par exemple) permettant de déterminer comment les animaux utilisent le site. Ce programme peut donner beaucoup d'infos sur les fonctionnalités de l'environnement côtier, ainsi que sur le fonctionnement et l'utilisation de cet environnement par les espèces.

Enfin, la possibilité de renseigner des FSD à l'issue de ce programme ne semble pas si évident pour certains.

#### ⇒ L'éco-navigation dans les AMP ?

Ou comment aborder les problématiques d'éco-navigation et d'éco-conception des bateaux et de leurs équipements : a ce titre, une collaboration entre Eco-Nav et l'AAMP a été mise en œuvre afin d'élaborer un référentiel « Econaviguer dans une AMP ».

Le travail se réalisera en 3 étapes :

- enquêtes de terrain pour compléter la base de données Econav avec les spécifications des gestionnaires d'AMP,
- pistes d'orientations pour des propositions de zones et projets pilotes,
- détermination de projets concrets, campagnes, actions tests.

Il existe beaucoup d'initiatives de labels ou de chartes pour les ports mais on constate finalement peu de résultats, on a atteint les limites de ces systèmes qu'il faut donc repenser, à l'échelle des structures portuaires mais également des navigants (en faisant le lien entre les deux). C'est tout l'enjeu de la démarche d'EcoNav.

#### ⇒ Les suites de MAIA : construire... dans la continuité

Le petit tour de table en début d'atelier a permis de constater qu'il y a encore des manques de communication sur le projet auprès des gestionnaires.

Un questionnaire a été envoyé aux partenaires du projet portant sur la prolongation de MAIA et les orientations du réseau (cf. ppt).

Il semble important de compléter la démarche de réseau initiée sur le plan technique, en s'intéressant aux espèces et habitats de cette zone biogéographique afin d'échanger sur les problématiques de gestion et de connectivité de ces espèces et de ces habitats à cette échelle (cohérence des actions de gestion pour les espèces comme les mammifères marins ou la ressource halieutique e.g.). Travailler aussi sur le transfert de connaissances/bonnes pratiques constitue une piste de réflexion intéressante avec pour objectif de traduire ces échanges aux échelles les plus pertinentes.

**A NOTER : 3 au 6 décembre 2012, 1<sup>ère</sup> Conférence du réseau des AMP de l'arc atlantique à Arcachon où sera envisagée la suite à donner à ce projet Interreg qui arrivera à son terme après ses trois années de mise en œuvre.**

**Tous les gestionnaires de la façade Atlantique sont conviés à y participer. Tous les renseignements (programme, info pratiques etc.) sont disponibles sur le site web MAIA : [www.maia-network.org](http://www.maia-network.org). Les inscriptions (gratuites) ouvriront début octobre sur le site. Nous vous attendons nombreux !**